

NOUVELLES DE L'APRUM

NOUVELLES du 19 septembre 2003

LETTRE DU 19 SEPTEMBRE 2003

Chère collègue, cher collègue,

À l'évidence, le dossier du Régime de rentes de l'Université de Montréal (RRUM) revêt pour les participants une grande importance. Cette importance est d'autant plus considérable que certains éléments de ce dossier ont déjà attiré l'attention des médias et suscité, de ce fait, une inquiétude de bon aloi. Je me propose, en votre compagnie, d'examiner ledit dossier à la lumière des renseignements dont l'APRUM dispose présentement.

Tout d'abord, je rappelle que vous avez déjà en main plusieurs renseignements relatifs à ce dossier, à savoir: le message (15 juillet 2003) que le secrétariat du Régime a envoyé aux participants du RRUM; ma missive aux collègues (21 août 2003) et le texte, qui accompagnait ladite missive, rédigé par Pierre Robert et intitulé: « Dépréciation possible des placements effectués dans le Fonds Lancer ».

Sur les entrefaites, soit le 27 août dernier, le Comité de retraite a tenu une séance d'information au cours de laquelle quelques-uns de ses porte-parole ont fourni des renseignements et répondu aux questions formulées par les nombreuses personnes présentes. Dans son numéro paru le 2 septembre, le journal FORUM (lequel vous pouvez recevoir sur demande ou consulter sur le site web fait état des principaux éléments qui ont retenu alors l'attention des participants. Voici une présentation succincte des principaux échanges intervenus.

- Tout d'abord, madame Andrée Mayrand, directrice de la gestion des placements du RRUM, fournit les renseignements suivants.
- Les investissements successifs effectués dans le Fonds Lancer l'ont été sur une période de 2 ans (1998-2000) pour un montant total de 99,6M \$ dont la valeur, estimée le 31 décembre 2002, était de 147M \$. Ces investissements ont paru justifiés, au moins jusqu'en 2002, si l'on en juge par les chiffres du tableau suivant, tiré des données présentées par madame Mayrand.

RENDEMENT (EN %) DE LA CAISSE DE RETRAITE AVEC OU SANS LANCER

Année	Caisse avec Lancer	Lancer	Caisse sans Lancer	Médiane Fonds > 250M \$
1998	5,8	7,0	5,5	8,7
1999	6,9	48,4	5,3	12,1
2000	11,4	20,6	10,9	9,8
2001	6,0	16,4	5,0	0,3
2002	0,1	-16,7	2,0	-4,4

- En 2002, dans le but de diversifier davantage ses investissements, le RRUM décide de réduire sa participation au Fonds Lancer et réclame un premier retrait de 38M \$ puis un second de 70M \$.
- Prenant acte du long retard à encaisser les montants demandés, le RRUM entame en mai 2003 les poursuites judiciaires appropriées. Des gestes de ce genre ayant été posés par d'autres investisseurs, la Securities and Exchange Commission des USA gèle l'actif de la compagnie en alléguant qu'il y avait eu fraude.
- La poursuite engagée par le RRUM, en partenariat avec Axa Alternative Adviser (filiale de la compagnie d'assurance AXA), induira des frais pouvant aller jusqu'à 3,3M \$, lesquels seront partagés en parts égales par AXA et le RRUM.
- Le 17 juillet dernier, le Régime a dévalué de 85% ses placements dans le Fonds Lancer et a procédé à l'estimation du rendement au 30 juin 2003 de la Caisse sans investissement dans ce fonds. En dépit de cette dévaluation et pour une période de 10 ans, le rendement est de 9% par année soit une valeur au dessus de la médiane des caisses comparables (> 250M \$).
- En réponse à des questions relatives à sa présentation, madame Mayrand, informe son auditoire que, à hauteur de 2% à 3% de la valeur de la Caisse, d'autres investissements ont été faits dans des entreprises de type « off-shore »; affirme que le Comité de placement, au fait des travaux du Groupe de travail sur les achats et placements responsables créé par l'Assemblée universitaire, tiendra compte des principes qui seront adoptés à ce sujet par l'Assemblée.

Monsieur Gaudet, actuaire du Régime, commente comme suit les conséquences qui pourraient résulter d'un manque à gagner substantiel.

Le surplus du Régime est passé de 173M \$ en 2001 à 110M \$ en 2002; l'évaluation statutaire qui sera faite à la fin de 2004 pourrait fort bien faire ressortir une réduction additionnelle du surplus.

- L'apparition d'un surplus peu important ou même nul pourrait entraîner une hausse de la cotisation des participants actifs et de celle de l'Université.
- Quelles que soient les décisions qui devront alors être prises, il est certain que demeure garantie l'indexation (à 100% de l'augmentation du coût de la vie) de la rente versée aux personnes présentement retraitées.

Le professeur Pierre-Paul Côté, président du Comité de placement, a tenu à souligner « qu'il n'y avait aucun complot ni sombre machination dans le fait d'avoir investi dans une entreprise offshore ... que le Fonds Lancer est incorporé aux Iles Vierges uniquement pour des raisons techniques ... et que Michael Lauer [du Fonds Lancer] ... jouissait d'une haute confiance de la part du milieu », pour emprunter une partie du texte de Daniel Baril paru dans FORUM à ce sujet.

Monsieur Côté a bien insisté sur le fait que le Régime n'a pas l'intention d'aller au-delà du montant déjà alloué pour fins de poursuite et que la prudence dictera au Comité de placement la ligne de conduite la plus appropriée.

À titre d'observateur hautement intéressé, je me permets d'y aller de quelques commentaires.

- Pour les personnes présentement retraitées, la situation est fort claire: l'indexation des rentes (à 100% de l'augmentation du coût de la vie) est financièrement bien pourvue et, partant, garantie.
- L'état général de la Caisse est bon, dicit Pierre Robert et Raymond Gaudet; au surplus, et même si les investissements en cause devraient entraîner une perte de l'ordre de grandeur de 120M \$, le taux de capitalisation demeurerait supérieur à 100% assurant de ce fait la robustesse du Régime.
- Les surplus actuariels tels que déterminés à l'occasion de chacune des trois dernières évaluations statutaires (couvrant une période de près de 10 ans) ont permis l'aménagement d'importantes améliorations au Régime; qu'il suffise ici de mentionner
 - l'adoption d'un article du Régime qui stipule que tout surplus actuariel doit être utilisé en priorité pour bonifier les pensions versées;
 - la constitution d'une réserve suffisante pour pallier toute insuffisance des contributions à venir;
 - l'indexation automatique des pension à 75% de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) puis portée à 100% dans le cas des personnes retraitées.
- Il est important de noter que ces surplus ont été le produit de deux facteurs: la présence d'un marché des valeurs plutôt favorable et la gestion professionnelle éclairée, marquée au coin de la prudence, manifestée par le Comité de placement pour le compte du Comité de retraite.
- La situation qui continuera d'évoluer fera certes l'objet de renseignements que le Comité de retraite présentera lors de l'Assemblée annuelle qui se tiendra le mercredi 22 octobre à 15:30.

Au moment de livrer ce texte au Service de photocopie, j'apprends par FORUM (9 septembre) que le Comité de retraite, dans le contexte des difficultés suscitées par ses investissements dans le Fonds Lancer, a pris de nouvelles mesures pour tenter de retrouver une partie, sinon la totalité, des montants engagés. Selon FORUM « Le 5 septembre dernier le Comité de retraite ... a engagé une nouvelle poursuite contre les firmes PriceWaterhouse (vérificateur du Fonds Lancer) et Citco (administrateur, registraire et agent de transfert jusqu'en septembre 2002) ainsi que contre les directeurs du Fonds ... La nouvelle poursuite – qui est faite conjointement avec Axa

Alternative Advisors, une filiale de la compagnie d'assurance AXA SA – a été engagée devant la United States District Court for the Southern District of New York ». Les montants réclamés par la Caisse de retraite pourraient servir à compenser la perte résultant des investissements en question.

NÉCROLOGIE

Le 21 août 2003 décédait à l'âge d'à peine 63 ans Madame Suzanne Simard-Mavrikakis tout récemment retraitée du Département de nutrition.

Ayant complété ses études secondaires, elle s'inscrit à l'Institut de diététique et obtient en 1958 un B.Sc (nutrition) qui lui permet d'entreprendre une carrière professionnelle à l'hôpital Hôtel-Dieu de Montréal. Les contacts qu'elle y fait avec les stagiaires en diététique l'amènent tout naturellement à s'intéresser à la carrière d'enseignante. L'Université de Montréal lui confie quelques charges d'enseignement, l'encourage à obtenir une maîtrise en nutrition (1976) puis retient ses services (1978) à titre de coordonnatrice universitaire des stages. Agrégée en 1984, puis titulaire en 2000, elle poursuit sa carrière universitaire et, à titre d'adjointe au directeur, elle assume la responsabilité de la gestion des programmes de 1^{er} cycle du département.

Madame Mavrikakis a joué un rôle important au Département de nutrition notamment par la vaste connaissance qu'elle avait de la pratique professionnelle et par la facilité qu'elle avait de motiver ses étudiantes. Il est bien dommage que la maladie l'ait ravie si tôt à ses parents, à ses amis et à ses collègues.

Le 30 août dernier, décédait à l'âge de 76 ans monsieur Guy Desbarats, architecte de grande réputation dont il convient de rappeler ici les grandes lignes de la contribution qu'il a apportée au développement de l'Université de Montréal.

Après avoir obtenu (1948) un B. Arch. à l'Université McGill, il entreprend une intéressante carrière professionnelle qui l'amène à faire partie du prestigieux bureau d'architectes (Affleck, Desbarats, Diamakopoulos, Lebendsold et Sise) responsable de réalisations importantes dont, notamment, la Place-des-Arts et la Place-Ville-Marie à Montréal ainsi que le Centre national des arts à Ottawa.

En 1964, l'Université retient les services de Guy Desbarats et lui confie la direction de l'École d'architecture qu'elle vient d'intégrer dans ses rangs. Puis, tablant sur les ressources de l'École et s'étant assurée de la collaboration des intéressés, l'Université crée (1968) la Faculté de l'aménagement – qui résulte du regroupement de l'École d'architecture et de l'Institut d'urbanisme – et confie à monsieur Desbarats les responsabilités inhérentes au poste de doyen.

Fellow du Royal Architectural Institute of Canada et membre de l'Association

des architectes de la province de Québec, le doyen Desbarats, grâce à sa compétence professionnelle et à ses multiples activités au sein de la communauté universitaire, a su donner une vigueur toute particulière et susciter une renommée grandissante à la faculté dont il a été doyen jusqu'au moment (1975) où il est passé à la fonction publique fédérale à titre de sous-ministre adjoint au Design au ministère des Travaux publics. Et la vie continue.

Au moment où vous recevrez ces quelques lignes, le Conseil aura tenu, le 18 septembre, sa première séance de l'automne à l'occasion de laquelle il aura pris des dispositions au sujet des créneaux à développer sur le site web de l'APRUM. Le sondage effectué antérieurement a montré que plus de 55% des quelque 300 membres qui ont à ce jour payé leur cotisation annuelle (30 \$) sont « en mesure » de consulter le site; il s'agit d'un résultat très intéressant.

J'invite les collègues qui ne sont pas encore en règle à compléter le questionnaire, qui leur est spécifiquement destiné dans cet envoi, et à le retourner au secrétariat de l'APRUM en l'accompagnant (et alors le trésorier s'écriera Alléluia !) du chèque requis pour couvrir le coût de la cotisation (30 \$) pour l'exercice qui a débuté le 1^{er} juin dernier.

Je vous reviendrai au cours de l'automne pour vous fournir d'autres renseignements relatifs aux dossiers dont l'APRUM s'occupe. Sur les entrefaites, veuillez noter que

- les déjeuners du 3^e eudi du mois qui ont lieu à 12:00 au Restaurant Chez Lévêque au 1030 rue Laurier Ouest demeurent un lieu de rendez-vous intéressant; les dates à retenir sont 16 octobre et 20 novembre;
- la réception du temps des fêtes se tiendra le mardi 2 décembre à 17:30; je vous reviendrai à ce sujet en temps utile.

Et voici que s'approchent les quelques plaisantes semaines que nous réserve l'automne et, en particulier, celles où la végétation se pare de ses atours les plus colorés. Profitons-en car l'air arctique se rapproche et finira pour nous rougir les oreilles !

Je vous salue, toutes et tous, avec une cordialité bien chaleureuse.

Jacques St-Pierre
Président
JSP/fsp